

Interpellation présentée par le député:

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 6 octobre 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite **l'Omertà règne-t-il en maître dans les institutions publiques ?**

Il a été porté à ma connaissance les faits suivants :

- que de graves dysfonctionnements étaient apparus au sein de La Fondation Clair Bois.
- que ces dysfonctionnements sont connus de la direction
- que rien n'est entrepris à ce jour pour endiguer, voire corriger ces dysfonctionnements
- que La Fondation Clair Bois ne respecterait pas les normes de Sécurité.
- que les résidents sont en surpeuplement
- que des stagiaires mineurs ont la responsabilité de résidents polyhandicapés

Précisons que La Fondation Clair Bois est un organisme privé genevois accueillant des personnes polyhandicapées.

Pour ses activités, cette Fondation reçoit des subventions de l'Etat ainsi que des dons privés.

Une plainte pénale a été déposée contre la Fondation Clair Bois par un employé, lequel a dénoncé des cas de maltraitance et de graves négligences commis sur des résidents polyhandicapés.

En effet, il semblerait que certains résidents polyhandicapés ont été victimes d'employés peu scrupuleux.

Plus grave encore, que des personnes en situation de handicap, placées par l'assurance invalidité (A.I.) ont été victimes d'extorsions de fonds par les mêmes employés sans scrupules.

Il est étonnant de constater que la direction de cette Fondation, connaissant ces dysfonctionnements, n'a toujours rien entrepris pour mettre en place une cellule chargée d'informer et former les employés sur le protocole à suivre en cas de maltraitance.

De plus, je m'étonne des normes de sécurité qui ne seraient pas respectées ainsi que du surpeuplement des résidents.

Comment peut-on laisser la responsabilité à des stagiaires mineurs de s'occuper de personnes polyhandicapées sans une formation ad hoc et sans cahier des charges ? Cela est inacceptable ?

Fort de tout ce constat négatif, qui nuit gravement à la crédibilité de nos fondations, ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Est-ce que le Conseil d'Etat va mettre en place des mesures drastiques afin d'identifier et corriger ces dysfonctionnements graves, tant au niveau éthique que fonctionnel?